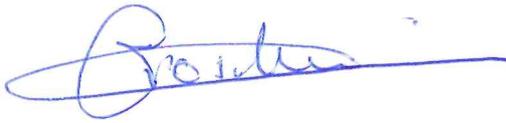


Ainsi, il est nécessaire de faire l'acquisition de 2500m² de terrain agricole pour implanter cette nouvelle station. L'estimation de cette acquisition est de 750 € soit 0,30 €/m².

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide l'acquisition foncière nécessaire à l'emprise du projet de station soit 2 500m² (bornage à venir) au prix de 0.30 € le m² auprès de M. Michel CHAPON, le vendeur,
- autorise M. le Président à faire les démarches pour l'acquisition de cette parcelle,
- dit que la dépense (y compris les frais associés) est prévue au budget annexe assainissement collectif.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Arcinges
M Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250717-DELIB2025-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025
Publication : 22/07/2025